

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 19 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, à dix-sept heure trente, le comité syndical, sur convocation qui leur a été adressé en date du 07/04/2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Lacapelle-Marival, sous la présidence de M Gilles PLEIMPONT, Président.

<u>Membres en exercice</u>	71
<u>Membres présents</u>	45
<u>Membres absents et excusés</u>	26

MMES Ayrolles Amélie (suppléante et remplace M Larribe Roger, titulaire), Bataille Laurence, Bessède Claudine, Carsac Lucette, Janicot Christiane, Le Gras-Coquentin Colette, Levade Chantal (suppléante et remplace M Bayle Patrick, titulaire), Mounal Maryvonne, Rauffet Sylvie, Vinel Marie-Claude, MM Andrieu Daniel, Andrezejwski André, Balbarie Robert (suppléant et remplace M Andurand Jacques, titulaire), Béco Antoine, Calmon Patrick, Daynac Denis, Gillet François, Hammerschmidt Harry, Laborie Jean-Claude, Lacaze Adrien, Lacombe Jean-Claude, Lagarrigue Jean-Claude, Larigaldie Jacques, Larraufie Christian, Laviollette Christian, Leprettre Stéphane, Magal Jonhny, Mathieu Marc, Mazarguil Michel, Montillet Claude, Pernelle Jean-Jacques (suppléant et remplace Mme Roussilhe Magalie), Pipart Eric, Pleimpont Gilles, Riffié Jean-François, Rochette Philippe, Roussiès Christian, Simon Marc, Soret Pierre, Tapie Fernand, Thers Francis, Thoumieux Yves, Valette Hervé, Virole Jacques, Vistour Didier, Weber Michel

Membres absents et membres excusés : MMES Bennet Mireille (excusée et **pouvoir à M Lagarrigue Jean-Claude**), MM Bier Eric (absent), Bouissou Didier (excusé et **pouvoir à Mme Vinel Marie-Claude**), Boussac Thierry (absent), Canal Serge (absent), Cassan Patrick (absent), Delprat Laurent (excusé), Farrugia Thierry (excusé), Four Jean-Marc (absent), Gayral Damien (excusé), Goudounesque André (absent), Lacroix Jean-Marc (absent), Laporte Jean (absent), Laville Benoît (excusé et **pouvoir à M Béco Antoine**), Merlo Frédéric (absent), Moulènes Serge (absent), Neveux Jean-Michel (absent), Pinquie Jean-Jacques (absent), Pujade Dominique (absent), Serrau Martial absent), Serres Stéphane (absent), Soussirat Fabien (absent), Sylvestre Michel (excusé), Teulet Sébastien (excusé), Vermeil Rémi (absent), Vidal Corinne (excusée)

1) Approbation des PV des 24 janvier et 20 mars 2023

Chaque délégué étant en possession d'un exemplaire et ayant pris connaissance des PV, ces derniers sont soumis à l'approbation du Comité Syndical par les membres présents lors ces réunions.

Approbation à l'unanimité.

2) Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur le Président rappelle que, présenté au comité syndical avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements envisagés, de la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et doit faire l'objet d'un vote.

Tous les délégués ont été destinataires du rapport d'orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour 48) prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2023 et adopte le débat d'orientations budgétaires 2023 sur la base du rapport.

3) Eau : approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2022 (SMLS-AEP Faycelles Frontenac-AEP Falzins Lentillac et AEP Sud Ségala)

Le Président présente les comptes de gestion de l'exercice 2022 dont les résultats de clôture s'élèvent à :

• Syndicat Mixte du Limargue et Ségala	1 515 410.96 €
• SIAEP Faycelles-Frontenac	75 551.61 €
• SIAEP Felzins-Lentillac	156 842.65 €
• SIAEP Sud Ségala	613 635.15 €

Le comité syndical déclare que les comptes de gestion dressés pour l'année 2022 par le receveur syndical n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour : 48) approuve les comptes de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2022 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala.

Après avoir soumis au vote les comptes de gestion 2022 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala, le Président présente au Comité Syndical les comptes administratifs 2022 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala.

CA 2022 SMLS

Fonctionnement

• Dépenses	1 491 083.73 €
• Recettes	1 899 199.02 €
• Excédent de clôture 2022	408 115.29 €
• Excédent antérieur reporté	1 412 279.98 €

Résultat cumulé 1 820 395.27 €

Investissement

• Dépenses	2 300 845.96 €
• Recettes	1 875 316.00 €
• Déficit de clôture 2022	425 529.96 €
• Excédent antérieur reporté	120 545.65 €

Résultat cumulé - 304 984.31 €

Reste à réaliser à reporter

• Dépenses	590 400.00 €
• Recettes	86 166.00 €

Solde des RAR - 504 234.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

• Section de fonctionnement	1 820 395.27 €
• Section d'investissement	- 304 984.31 €
TOTAL	1 515 410.96 €

CA 2022 SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala

	Faycelles-Frontenac	Felzins-Lentillac	Sud Ségala
Fonctionnement			
Dépenses	41 670.80 €	11 460.82 €	235 085.93 €
Recettes	43 534.44 €	32 546.96 €	325 252.17 €
Résultat de clôture	1 863.64 €	21 086.14 €	90 166.24 €
Résultat antérieur	0.00 €	116 044.85 €	132 705.59 €
Résultat cumulé (1)	1 863.64 €	137 130.99 €	222 871.83 €
Investissement			
Dépenses	337 922.26 €	0.00 €	838 994.86 €
Recettes	334 183.70 €	13 227.96 €	898 358.79 €
Résultat de clôture	-3 738.56 €	13 227.96 €	59 363.93 €
Résultat antérieur	77 426.53 €	6 483.70 €	331 399.39 €
Résultat cumulé (2)	73 687.97 €	19 711.66 €	390 763.32 €
Résultat de clôture (1)+(2)	75 551.61 €	156 842.65 €	613 635.15 €

Monsieur Pleimpont Gilles, Président, quitte la salle.

Monsieur Laborie Jean-Claude, désigné Président de séance, soumet les comptes administratifs 2022 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala au vote.

Le comité syndical (vote pour : 47) approuve les comptes administratifs 2022 du Syndicat Mixte du Limargue et Ségala et des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala.

4) Assainissement : approbation comptes de gestion 2022 (SMLS-Cambes-Issepts-Espagnac-Livernon et Sénailac-Latronquière) et compte administratif 2022 du SMLS

Le Président présente le compte de gestion de l'exercice 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA dont le résultat de clôture s'élève à **70 191.71 €**.

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2022 par le receveur syndical n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour : 48) approuve les comptes de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA, Cambes-Issepts-Espagnac-Livernon et Sénailac-Latronquière

Après avoir soumis au vote le compte de gestion 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA, Cambes-Issepts-Espagnac-Livernon et Sénailiac-Latronquière, le Président présente au Conseil Syndical le compte administratif 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

• Dépenses	22 451.45 €
• Recettes	59 299.62 €

Investissement

• Dépenses	21 656.46 €
• Recettes	55 000.00 €

Reste à réaliser à reporter

• Dépenses	0 €
• Recettes	0 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

• Section de fonctionnement	36 848.17 €
• Section d'investissement	33 343.54 €

TOTAL **70 191.71 €**

Monsieur Pleimont Gilles, Président, quitte la salle.

Nombre de votants : **47**

Monsieur Laborie Jean-Claude, désigné Président de séance, soumet le compte administratif Assainissement 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA au vote.

Le comité syndical (vote pour : 47) approuve le compte administratif 2022 du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE ET SEGALA.

5) Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (eau)

Après avoir examiné le compte administratif du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE et SEGALA et ceux des ex SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins-Lentillac et SIAEP Sud Ségala, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **2 182 261.73 €**,

Le comité syndical, (vote pour 48), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	769 981.75 €
Résultats antérieurs de l'exercice	1 412 279.98 €

Résultat à affecter **2 182 261.73 €**

Solde d'exécution de la section investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	179 178.64 €
Solde des RAR d'investissement	- 504 234.00 €
Besoin de financement	- 325 055.36 €

AFFECTATION	2 182 261.73 €
--------------------	-----------------------

Affectation en réserves R 1068	325 055.36 €
---------------------------------------	---------------------

Report en exploitation R 002	1 857 206.37 €
-------------------------------------	-----------------------

6) Affectation du résultat de fonctionnement 2022 (assainissement)

Après avoir examiné le compte administratif Assainissement du SYNDICAT MIXTE DU LIMARGUE et SEGALA, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **36 848.17 €**,

Le comité syndical, (vote pour 48), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	36 848.17 €
Résultats antérieurs de l'exercice	0 €

Résultat à affecter	36 848.17 €
----------------------------	--------------------

Solde d'exécution de la section investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	33 343.54 €
Solde des RAR d'investissement	0 €

AFFECTATION	36 848.17 €
--------------------	--------------------

Affectation en réserves R 1068	0 €
---------------------------------------	------------

Report en exploitation R 002	36 848.17 €
-------------------------------------	--------------------

7) Approbation des budgets primitifs 2023 eau et assainissement

Monsieur le Président présente le budget primitif eau 2023 qui se résume comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes 4 697 386.37 €
- Investissement dépenses et recettes 4 973 400.00 €

Et le budget primitif assainissement 2023 qui se résume comme suit :

- Fonctionnement dépenses et recettes 208 180.17 €
- Investissement dépenses et recettes 250 892.08 €

Il invite le comité syndical à délibérer sur ces projets de budgets.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, (vote pour : 48) approuve le budget primitif eau 2023 et le budget primitif 2023 assainissement du Syndicat du Limargue et Ségala.

8) Mise en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Président donne connaissance à l'assemblée des sommes irrécouvrables pour notre collectivité en 2021 et 2022 qui représentent un montant de 7 048.14 €.

Elles sont toujours exigibles et en cas de retour à meilleure fortune du redevable, la trésorerie le poursuivra de nouveau. Cette somme doit être prévue au budget au compte 6541 (perte sur créances irrécouvrables) et une délibération de mise en non-valeur de ces titres doit être prise.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (vote pour : 48) décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 7 048.14 € et que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2023.

9) Collège assainissement Syded du Lot : désignation des représentants

Point reporté à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

10) Avenant aux contrat d'affermage du service public d'eau potable des SIAEP Faycelles-Frontenac, SIAEP Felzins Lentillac et SIAEP Sud Ségala

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que les Syndicats AEP Faycelles-Frontenac, AEP Felzins-Lentillac et AEP Sud Ségala ont transféré la compétence eau vers le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala par délibération.

Les présents avenants ont pour objet de prendre en compte le transfert de compétence de ces syndicats vers le Syndicat Mixte du Limargue et Ségala dans les conditions de l'arrêté préfectoral n° DCL/2022/41 du 28/06/2022 et DCL/2022/98 en date du 24/11/2022 et des délibérations des comités syndicaux des AEP Faycelles-Frontenac (23/02/2022), AEP Felzins-Lentillac (28/03/2022) et AEP Sud Ségala (12/05/2022).

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour : 48) approuve l'avenant au contrat d'affermage du service public d'eau potable des Syndicats AEP Faycelles-Frontenac, AEP Felzins-Lentillac et AEP Sud Ségala et autorise Monsieur le Président à signer ces avenants et tous les documents s'y rapportant.

11) Convention de vente d'eau entre le SMLS et la commune de Latouille-Lentillac

Monsieur le Président présente au comité syndical la convention concernant le projet d'alimenter le hameau d'Aubié en eau potable sur la commune de Latouille-Lentillac (6 habitations et 1 compteur d'abreuvement) en raccordant ce hameau au réseau de distribution du SMLS. La commune achètera l'eau au SMLS et créer un réseau d'environ 1 km.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau potable entre le vendeur et l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical (voix pour : 48) approuve la convention de vente d'eau du SMLS à la commune de Latouille-Lentillac et autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

12) Questions diverses

- Personnel : le contrat pour l'agent de l'ex SIAEP Sud Ségala est fait. La régularisation des salaires de janvier à mars 2023 a été faite le 28 mars. A compter du 1^{er} mai, le temps de travail sera de 10h/semaine auquel s'ajoutera le RIFSEEP calculé sur la base de 10/35.
- Fête de la terre 2023 à Saint-Médard-Nicourby : pose d'un compteur d'eau à titre gratuit.